

UNIVERSITE DE RENNES I

Faculté des Sciences Economiques
Et d'Economie Appliquée à la Gestion

ATTESTATION DE DIPLOME

*Vu les procès-verbaux d'examen établis par les membres
du jury de la Faculté des Sciences Economiques et d'Economie Appliquée
à la Gestion, le Président de l'Université de Rennes 1 certifie que*

.Monsieur..VRANAS..Pierre.....

Né(e) à....ATHENES..(Grèce).....

le....23.FEVRIER.1965.....

a obtenu le...Diplôme de Maître en Econométrie.....

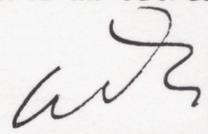
à la session de...SEPTEMBRE 1987.....

avec la mention...BIEN.....

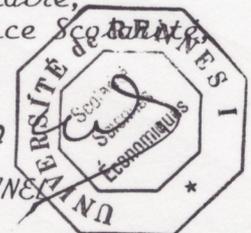
Fait à RENNES, le 12 OCTOBRE 1987

P. Le Président de l'Université et p.d.

L'Attachée d'Administration Scolaire
et Universitaire,
Responsable du service Scolaire



Martine PINEZANO



Avis important : Il n'est délivré qu'une seule attestation de diplôme.
Il appartient au titulaire d'établir des photocopies
de cette pièce. En aucun cas, il ne doit se dessaisir
de l'original.

EXTRAIT DU REGISTRE DES EXAMENS

UNIVERSITÉ des Sciences Sociales de Grenoble

-05

SESSION DE : septembre 1985

N° d'Étudiant : 3457190 Nom : VRANAS

Prénom : PIERRE

Épouse :

Né (e) le : 23 02 65 N° INSEE : 1650299126

LIBELLÉ DES ENSEIGNEMENTS SUIVIS

CODE SYGESCO
C6051

SE LICENCE ES SCIENCES ECONOMIQUES RS ENS

SE LICENCE ES SCIENCES ECONOMIQUES RS ENS

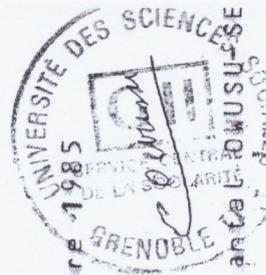
RÉSULTATS (1)

admis *

En conséquence le ou la : SE LICENCE ES SCIENCES ECONOMIQUES
C6049 est ACQUISE

IL NE SERA PAS DÉLIVRÉ DE DOUBLE

(1) MENTION : " ADMIS " sans indication de mention signifie que l'enseignement est soit délivré sans mention soit acquis avec la mention, passable.



06017 DATE 30 octobre 1985

Pour Le Secrétaire Général,
Le Chef de la Scolarité Centrale.

Chantal COMUSSE

UNIVERSITE DE RENNES II

— Haute Bretagne —



ATTESTATION DE
DIPLOME D'ETUDES UNIVERSITAIRES GENERALES

Le Secrétaire Général de l'Université de RENNES II soussigné
Vu les procès verbaux d'examen établis par les membres du
Jury de l'U.E.R. de SCIENCES ET TECHNIQUES
certifie que
Monsieur VRANAS Pierre
né(e) le 23 février 1965 à ATHENES (Grèce)
a obtenu le :

DIPLOME D'ETUDES UNIVERSITAIRES GENERALES

Mention A.E.S.

Section ADMINISTRATION ECONOMIQUE
ET SOCIALE

le SEPTEMBRE 1984

RENNES, le 3 octobre 1984

P. J. Secrétaire Général et P.O.
Responsable du Service Scolarité



M. J. KERLAN

AVIS IMPORTANT. — Cette attestation, pour être valable, ne doit être ni surchargée ni grattée. L'UNIVERSITE ne la délivre qu'une fois. Les Maires et les Commissaires de police français, les agents diplomatiques ou consulaires de la France à l'étranger peuvent en délivrer des copies certifiées conformes.